



Sainte-Barbe


ANIMÉE PAR L'AVENIR

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Chantal Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur la **RÉSOLUTION FINALE - DEMANDE DE PPCMOI no.2025-001 POUR LE PROJET DE L'ÎLE RAYMOND** est de 59 ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 23.

Je déclare

- que la **DEMANDE DE PPCMOI no.2025-001** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
-  qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Sainte-Barbe, ce 30e jour de mars 2026

Chantal Girouard

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière